

ceux!). Deux auteurs proposent trois grands groupes de localisation et de besoins de proximité qui permettent de fonder une définition de trois catégories d'espace : les villes, les espaces ruraux périurbains et les espaces éloignés bien verdoyants. Ne reste plus qu'à voir comment ces derniers peuvent se sentir moins éloignés grâce aux technologies de l'information et de communication. C'est l'objet de l'ouvrage suivant. ■

***Guide TIC des petites et moyennes collectivités : à l'usage des élus, cadres et fonctionnaires territoriaux***  
**Paris, FICOME, 2004, 124 p.**

La Fédération interprofessionnelle de la communication d'entreprise (FICOME) souhaite, par ce petit ouvrage, accroître l'efficacité des administrations tout en assurant un accès permanent aux services publics pour les citoyens et les entreprises bien conscients de leurs responsabilités dans le développement économique. Fibre optique ? ASDL ? WiFi ? Courants en ligne ? Voilà autant de questions dont un début de réponse se trouve dans un premier chapitre portant sur l'accès au haut débit. Pour que le lecteur québécois s'y retrouve avec tous ces sigles et expressions d'outre-Atlantique, voire d'outre-Manche, en annexe un lexique « numérique » permet d'en découdre avec les ASP, ASDL, BLR, CPL, HFC, IP-PBX, LAN, MAN, PABX et autres UMTS, ou encore WAN, WAP. Quant à WiFi, nous savions tous que ça réfère à Wireless Fidelity que les Montréalais connaissent grâce à leurs cafés *Secund Cup*.

Pour les rédacteurs de ce guide, le Top 4 des usages pour une petite collectivité se présente ainsi :

- a) E-administration : il s'agit de généraliser l'usage du courriel (e-mail dans le texte).
- b) Augmenter la qualité de la vie par les points d'accès à l'Internet. Ici, notre beau et grand pays n'a pas de leçons à recevoir.
- c) Rendre le territoire plus compétitif par l'accès au haut débit pour les entreprises. Ici, le Canada n'est malheureusement pas le « plus meilleur » pays du monde...
- d) Renforcer la sécurité des biens et des personnes en situation de crise. On évoque les inondations,

les tremblements de terre, les incendies de forêt... Il est vrai que, si les infortunés de Nouvelle-Orléans avaient été mieux branchés, on aurait pu plus facilement prendre connaissance de leurs malheurs... Mais il ne s'agit pas d'une petite ni même moyenne collectivité.

On revient à nos moutons en considérant la section la plus intéressante pour nos élus et ceux qui gravitent tout autour : le développement économique et l'emploi. On évoque surtout ici les conditions d'accueil de nouvelles entreprises en se rapportant à la technologie qui permet le partage d'équipements télécoms et le partage sécurisé de ressources personnalisées entre différents groupes d'abonnés ou d'entreprises. Ici, on parle d'équipement PBX (si nécessaire; prière de consulter le lexique en annexe). En fait, comme on le pense bien, tout ce beau monde doit travailler la main dans la main. C'est que démontre la prochaine recension. ■

**« L'inter-communalité »**  
**Revue *Regards sur l'actualité***  
**Paris, La Documentation Française,**  
**n° 314, octobre 2005, 91 p.**

Ce numéro de la revue *Regards sur l'actualité* porte essentiellement sur un sujet qui fait couler passablement d'encre en France depuis des années. Quand on sait qu'il existe en Hexagone pas moins de 36 565 municipalités, dites communes, soit 40 % de ce que compte l'Union européenne à vingt-cinq, ça en fait des maires et des conseillers municipaux, comme dirait le père Ovide. De là l'importance de faire en sorte que tout ce beau monde puisse se parler. Pour ce faire, on a créé exprès un nouveau sigle : EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). Quand on connaît l'importance de l'esprit de clocher qui a toujours caractérisé tous les Clochemerles des descendants de nos ancêtres les Gaulois, l'expression « révolution intercommunale » n'est pas trop forte pour souligner le changement apparu dans les années 1990. En effet, à travers les CIDA (oui, vous avez bien lu : Chartes intercommunales de développement et d'aménagement), on apprenait à travailler ensemble plutôt que de toujours se prendre au chignon. Ainsi, petit train va loin, au 1<sup>er</sup> janvier la fille aînée de l'Église comptait pas moins de 2 525 EPCI ressemblant 88 % des communes et 82 % de la population. Félicitations

---

pour votre programme, cousins français! Et voilà qu'ils nous piquent notre belle expression « révolution tranquille » pour souligner que les changements en cours semblent avoir atteint un certain point d'équilibre. Et vive la solidarité dans la diversité car, peut-on lire, la soumission à des règles communes n'interdit nullement la diversité. On croirait lire du Stéphane Dion...

Mais comme rien n'est parfait, le succès obtenu n'occulte pas les problèmes. Pour n'en nommer que quelques uns :

- une trop grande diversité fonctionnelle : on évoque ici les communautés « coquilles vides » (sans compétences véritables)...
- le problème de la taxe professionnelle : les recettes des EPCI proviennent à 90 % de la taxe professionnelle. On imagine les tractations pour attirer chez soi une entreprise. Comme on n'attire pas des mouches avec du vinaigre...
- une insuffisance de démocratie : hé oui, le déficit démocratique est bien présent. Qu'il est difficile de faire participer tout le monde et son père...

C'est donc avec un intérêt tout particulier qu'il faut lire l'article : « Démocratiser les structures communales ? » dont le point d'interrogation ne manque pas d'à propos. On y trouve une fort suave allusion à la posture « nyaka ». Il « n'y a qu'à » décider d'élire les conseils et le président des établissements publics des EPCI au suffrage direct... Si c'était aussi simple. Ainsi, est-ce que cela solutionnerait le problème de la faible représentation des femmes au sein des « élus experts ? ». Elles ne représentent que 5,7 % des présidents des EPCI. Parmi les correctifs, on évoque encore une fois l'interdiction de cumuler les mandats. Quand on connaît l'importance d'un titre en France, en avoir deux ou trois est particulièrement valorisant, pour ne pas dire jouissif. Enfin, pour mieux voir la poutre qui obstrue nos yeux en matière de fonctionnement de nos institutions territoriales, il est utile d'aller déceler la paille dans l'œil de nos amis d'outre-Atlantique. La lecture de ce numéro est donc conseillée à tous ceux qui souhaitent que la participation ne demeure pas qu'un vœu pieux. ■

*André Joyal*

Université du Québec à Trois-Rivières